



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 6 février 2024

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 24-B5 - MARCHÉS PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

En application de la délibération du conseil d'administration du SDIS des Alpes-Maritimes N° 21-22 du 16 septembre 2021, il vous est demandé, de bien vouloir autoriser le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière :

- à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-après,

Les valeurs des devis quantitatifs estimatifs (D.Q.E.), des décompositions du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) de ces affaires figurent dans une annexe distincte, jointe au présent rapport, qui sera, comme votre délibération, transmise au contrôle de légalité. Toutefois, ces valeurs ne pourront être rendues publiques qu'après l'expiration du délai de remise des offres correspondant à chacune de ces affaires. Sur cette base, les crédits budgétaires correspondants aux consultations font l'objet d'une réservation sur le budget du S.D.I.S. des Alpes-Maritimes (crédits budgétaires alloués au marché). Sauf déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ou déclaration définitive d'infructuosité, si l'attribution des marchés issus de ces procédures aboutit au-delà de l'exercice en cours, du fait de la présente autorisation, les crédits nécessaires seront réinscrits sur l'exercice suivant, afin de permettre leur notification dans le respect des délais de validité des offres. Ces montants fixent les limites acceptables des offres pour le classement. Elles incluent une marge de tolérance prudentielle au-delà de laquelle, sauf si l'enveloppe financière globale de l'affaire le permet, les offres seront déclarées inacceptables.

Groupement Fonctionnel Technique

Titre : Fourniture de matériels et de pièces détachées d'équipements GIMAEX pour les véhicules d'incendie et de secours du SDIS des AM

Procédure : Appel d'Offre Ouvert

Allotissement : Lot unique

Groupement Fonctionnel Informatique et Télécommunications

Titre : Prestation de maintenance et d'assistance du progiciel Astre

Procédure : Marché sans publicité ni mise en concurrence sur la base de l'exclusivité

Allotissement : Lot unique

Groupement Fonctionnel Formation Sport

Titre : Fourniture de matériels, d'équipements et de petits articles de sport destinés aux agents sapeurs-pompiers du SDIS des Alpes-Maritimes.

Procédure : Marché sans publicité ni mise en concurrence sur la base de l'exclusivité

Allotissement : 2 Lots

- Lot 1 : Fourniture de petits articles de sport
- Lot 2 : Fournitures de matériels et d'équipement de sport

Groupement Fonctionnel Patrimoine Immobilier

Titre : Installation, exploitation et maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour le patrimoine bâtementaire du SDIS des AM.

Procédure : Appel à manifestation d'intérêt

Allotissement : Lot unique

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration, ainsi que ses délégataires de signature en la matière, à lancer ou mener à terme, les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINÉSY